Aux salariés de l'IME ESSOR et IME MONTFORT, DAME Grand Besançon AHS-FC

Par des chemins détournés, voire par l'imposition de modifications des calendriers d'ouverture, il est envisagé d'augmenter, non seulement les jours d'ouvertures des IME mais également le nombre de jours travaillés des salariés… Des motifs différents sont avancés…
D'une part, des hypothèses ou injonctions de l'ARS et d'autre part des demandes internes.
Différents ??, distincts... Mais impérativement à prendre en compte ensemble !
Nous avons confirmé au CSE, que si, d'une part, les hypothèses soumises par l'ARS (extension du nombre de jours d'ouverture), et, d'autre part, les réflexions menées au sein des établissements quant aux souhaits d'organisation, en particulier le besoin de temps de réflexion et/ou coordination hors accueil enfants, sont effectivement deux enjeux différents, **il apparaît incontournable de pouvoir les conjuguer ensemble, avec d'autres éléments, dans le cadre de la réflexion au sein des établissements**.

En tout état de cause, la modification de l'organisation du travail et du nombre de jours travaillés étant significatif et revêtant un caractère substantiel, il n'est pas possible d'envisager une modification sans une information/consultation préalable au CSE.

Concernant des besoins de jours sans enfants, si cela est nécessaire, ça ne peut pas se mettre en place au détriment de l'organisation du travail et en imposant des jours de travail supplémentaires !!
Concernant les hypothèses ARS, il est évoqué un temps plus lointain dans le cadre de la négociation du nouveau CPOM socle... plus tard ??
Attention !! Les notifications établissements sont connues et déjà sur la table. Il faut arrêter de faire croire aux salariés que les négociations seraient pour plus tard…
Tout doit être mis sur la table en même temps.

Tout pourrait s'envisager MAIS à 2 conditions :

- Nécessaire information, transparence afin de mettre tout sur la table pour la réflexion avec les professionnels (quels enfants sont accueillis, dans quelles conditions, quelles besoins, organisation...) et l'information/consultation du CSE
- Et s'il est nécessaire d'envisager des temps supplémentaires de travail ou des jours supplémentaires d'ouverture, **alors il faut des moyens supplémentaires correspondants !!**

A Montfort, suite à la l'information donnée en réunion RdP de 210 jours d'ouverture pour 2024, les salariés ne veulent pas travailler au delà des 200 jours et ni réduire leur planning horaire au risque de ne plus répondre aux besoins et dégrader les conditions de travail.

A l'Essor, les salariés n'ont pas à signer des avenants horaires imposés. La modification du calendrier d'ouverture, non approuvée par les Représentants de Proximité, doit être ajournée dans l'attente d'une véritable information/consultation du CSE !

Des jours de travail supplémentaires doivent être récupérés en jours équivalents et certainement pas au moyen d'un lissage de quelques minutes sur l'année !!

Sur le DAME, malgré qu'il soit dit que les situations seraient différentes, les enjeux sont les mêmes. **Les évolutions des typologies des enfants, des modes de prise en charge doivent se faire sans dégrader les conditions d'exercice du travail et avec les moyens nécessaires (postes, formations, locaux, organisation…) y compris pour préserver la qualité des accompagnements.**

Il sera nécessaire de s'exprimer et de se faire entendre ensemble.

Le CSE est à votre disposition…N'hésitez pas à nous saisir…

Nous aurons l'occasion d'en échanger et de porter ces enjeux et nos revendications lors de la prochaine journée de mobilisation sociale le jeudi 6 avril !!

Il faut solliciter les Représentants de proximité, vos élus, nous interpeller...

C'est essentiel pour nous tous de prendre position collectivement.

David Guerret, / cse.dg@ahs-fc.fr / 06 71 86 59 69

secrétaire du CSE de AHS-FC

mail cse : cse.ahsfc@orange.fr